

[REDACTED]

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES  
GENERAL SECRETARIAT

[REDACTED]

PRESS RELEASE

4724/84 (Presse 20)

907th meeting of the Council

- Agriculture -

Brussels, 6 and 7 February 1984

President: Mr Michel ROCARD,  
Minister for Agriculture  
of the French Republic



6/7.II.84

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Paul de KEERSMAEKER  
State Secretary for European  
Affairs and Agriculture

Denmark:

Mr Niels Anker KOFOED  
Minister for Agriculture

Germany:

Mr Ignaz KIECHLE  
Federal Minister for Food,  
Agriculture and Forestry

Greece:

Mr Constantinos SIMITIS  
Minister for Agriculture

Mr Hans-Jürgen ROHR  
State Secretary,  
Federal Ministry of Food,  
Agriculture and Forestry

France:

Mr Michel ROCARD  
Minister for Agriculture

Ireland:

Mr Austin DEASY  
Minister for Agriculture

Mr René SOUCHON  
State Secretary,  
Ministry of Agriculture

Italy:

Mr Filippo Maria PANDOLFI  
Minister for Agriculture

Luxembourg:

Mr Ernest MUHLEN  
Minister for Agriculture,  
Viticulture, Water Control  
and Forestry

Mr Giulio SANTARELLI  
State Secretary,  
Ministry of Agriculture

Netherlands:

Mr G. BRAKS  
Minister for Agriculture  
and Fisheries

United Kingdom:

Mr Michael JOPLING  
Minister for Agriculture,  
Fisheries and Food

Mr John MacGREGOR  
Minister of State,  
Ministry of Agriculture,  
Fisheries and Food

Commission:

Mr Poul DALSGER  
Member

- FIXING OF PRICES FOR CERTAIN AGRICULTURAL PRODUCTS AND RELATED MEASURES FOR 1984/1985
- ADAPTING THE COMMON AGRICULTURAL POLICY

In general terms, the Council stressed the link between the Commission proposals on the fixing of agricultural prices for 1984/1985 and related measures and the proposals for adapting the common agricultural policy. Taking account of these general considerations, it:

- = held a preliminary discussion on the proposals on the fixing of prices. This policy debate enabled delegations to give their initial reactions on both the political and technical aspects;
- = carried out, on the basis of a report from the High-Level Working Party, a detailed examination of the questions concerning the setting up of a system to enable the volume of milk production to be controlled.

Following its discussions, the Council agreed to continue its examination of these two issues at its meeting on 27 and 28 February, having in the meantime

- = instructed the Special Committee on Agriculture to carry out a detailed examination of the specific questions raised by the various sectors concerned by the proposals on the fixing of prices for 1984/1985 and related measures;
- = asked the High-Level Working Party to continue in greater detail its examination, in particular, of the various systems envisaged for controlling the volume of milk production, the problems raised by certain other products such as beef and veal and sheepmeat, fruit and vegetables, tobacco, oilseeds, olive oil and wine, and the questions relating to the general level of prices and the monetary compensatory amounts, and to submit to the Council a report indicating all the factors which would open up possible approaches to solving the problems outstanding.

AGRICULTURAL STRUCTURES

The Council had a further discussion on the Commission proposals concerning agricultural structures.

Firstly, the Council examined in greater detail the proposals for Regulations concerning the review of the agricultural structures policy and in particular the replacement of development plans by improvement plans, the link between the structures policy and the market policy and the modulation of structural policy instruments at regional level. The Council also discussed the financial implications of the Commission proposals.

At the end of the discussion on the revision of structural policy, the Council asked the Special Committee on Agriculture to continue its work in the light of the discussions held and to report back to it before its next meeting.

Subsequently, pending a decision on the revision of the structural policy, the Council turned its attention to the extension of the Directives concerning agricultural structures. In view, inter alia, of the absence of the Opinion of the European Parliament, the Council agreed to postpone this question until its next meeting.

COMMISSION REPORT TO THE COUNCIL ON THE FUNCTIONING OF THE COMMON ORGANIZATION OF THE MARKET IN SHEEPMEAT AND GOATMEAT

After taking note of a statement by the Commission representative reviewing the current position regarding the preliminary talks with third countries on the renegotiation of voluntary restraint agreements, and pending additional proposals from the Commission, the Council asked the Special Committee on Agriculture to continue its examination of this issue and to report back to it at its meeting on 27 and 28 February, in order that a decision could be reached.

CONTINUATION OF NEW ZEALAND BUTTER IMPORTS INTO THE UNITED KINGDOM  
ON SPECIAL TERMS

The Council took note of the Commission proposal on the continuation of New Zealand butter imports into the United Kingdom on special terms and agreed to resume its discussion of this at its meeting on 27 and 28 February 1984 with a view to reaching a decision.

BEEF AND VEAL

The Council recorded its agreement by a qualified majority to the Commission proposals recommending for 1984:

= an estimate of 50 000 tonnes of beef and veal for the processing industry

= an estimate of 190 000 head of young male bovine animals weighing 300 kilogrammes or less intended for fattening,

on the understanding that the texts of these proposals would be finalized in the official languages of the Communities.

MISCELLANEOUS DECISIONS

Other agricultural decisions

The Council adopted in the official languages of the Communities the Directive amending for the nineteenth time Directive 64/54/EEC on the approximation of the laws of the Member States concerning the preservatives authorized for use in foodstuffs intended for human consumption. Until the Council is able to take a decision on the whole Commission proposal of 3 December 1981 involving authorization for certain other products as well, this Directive is intended to extend from 16 February 1984 to 15 April 1984 the authorization of the use of thiabendazole as a holding measure to avoid any break in traditional trade flows of citrus fruit and bananas.

Taxation

The Council adopted in the official languages of the Communities the Decision authorizing the Italian Republic to derogate until 31 December 1983 from the value added tax arrangements in the context of aid to earthquake victims in Southern Italy.

.../...

Customs union and commercial policy

The Council adopted in the official languages of the Communities the Regulation suspending tariff concessions and raising duties under the Common Customs Tariff in regard to certain products originating in the United States of America, and establishing quantitative restrictions in regard to other products originating in that country.

This Regulation implements the Council's decision of principle of 29 November 1983 to introduce compensatory measures vis-à-vis the United States, in the absence of any agreement following consultations with that country pursuant to Article XIX of the GATT, subsequent to the United States decision of July 1983 to apply increases in customs duties and quantitative restrictions on imports of special steels into the Community.

The Council also adopted in the official languages of the Communities

- the Regulation opening, allocating and providing for the administration of a Community tariff quota for certain spiced and salted herring falling within subheading ex 16.04 C II of the Common Customs Tariff;
- the Decision authorizing extension or tacit renewal of certain trade agreements concluded between the Member States and third countries.

Appointment

On a proposal from the United Kingdom Government, the Council appointed Miss E.A. BENT, Professional Officer (Midwifery), The United Kingdom Central Council for Nursing, Midwifery and Health Visiting, as a member of the Advisory Committee on the Training of Midwives, to replace Miss A.S. GRANT for the remainder of the latter's term of office, which expires on 7 March 1986.

Bruxelles, le 3 fevrier 1984  
Note BIO(84)54 aux Bureaux Nationaux  
c.c. aux membres du groupe du Porte-Parole

-----  
PREPARATION CONSEIL AGRICOLE 6-7 FEVRIER (M. Vasey)  
-----

Le Conseil a un ordre du jour tres charge puisqu'il doit traiter non seulement les propositions de prix mais aussi la reforme globale de la PAC et la politique des structures, ainsi que des questions urgentes concernant les importations de beurre et de viande bovine.

1. PRIX AGRICOLES 1984/85 (voir P-7 de janvier 1984).  
-----

Premier examen au niveau ministeriel. La Commission rappellera sa position bien connue, a savoir :

- que la decision sur les prix est liee a celle que le Conseil doit prendre sur l'adaptation de la PAC;
- que le Conseil doit prendre des decisions globales sur les deux dossiers sinon la Commission ne pourra pas s'engager a gerer la PAC dans les limites budgetaires fixees pour 1984;
- que la Commission apprecie les difficultes qu'ont les Etats membres pour accepter les propositions tres dures qu'elle a faites, mais elle rappelle qu'elle n'aurait pas ete obligee de faire des propositions aussi dures si le Conseil avait suivi les orientations relatives a l'adaptation de la PAC, tracees par la Commission depuis trois ans.

L'echange de vues pourrait reveler des divergences de vues non seulement sur l'ampleur de l'ajustement des prix, mais aussi sur l'opportunit e, dans les circonstances actuelles, de moduler cet ajustement comme l'a propose la Commission. On sait que la Commission tient a cette modulation qui permettrait d'ameliorer les rapports de prix entre les differentes productions et aussi entre les differentes varietes et qualites de produits.

2. ADAPTATION DE LA PAC (Voir COM(83)500).  
-----

Premier examen des propositions de la Commission de juillet 1983 au sein du Conseil agricole en tant que tel. Le debat du Conseil a ete prepare par le groupe a haut niveau, qui a concentre ses travaux sur les dossiers suivants :

- lait : deux aspects du dossier ont ete examine :

(1) Le niveau des quotas : la Commission insiste sur le chiffre global de 97,2 millions de tonnes, faute de quoi, il faudrait envisager un financement supplementaire;

(2) Les modalites de gestion des quotas, y compris le regime a prévoir en faveur de certaines categories (jeunes agriculteurs, agriculteurs ayant mis en oeuvre un plan de developpement, etc..). La Commission n'exclut pas une certaine souplesse, a condition que le systeme reste communautaire et qu'il n'y ait pas discrimination entre agriculteurs dans les differents Etats membres.

Le groupe n'est pas entre dans la question du regime derogatoire eventuel a prévoir en faveur de tel ou tel pays.

(3) Les produits autres que le lait et les cereales : le groupe a passe en revue les propositions de la Commission relatives aux viandes bovine et ovine, les fruits et legumes, les oleagineux, l'huile d'olive, le tabac et le vin. De facon generale, dans chaque secteur, les Etats membres touches par la suppression des primes ou les restrictions a l'intervention proposees par la Commission sont contre, alors que les autres trouvent que la Commission n'est pas allee assez loin. Cette derniere se trouve donc dans une position relativement confortable au milieu.

On notera que le groupe n'a pas ete invite par le Conseil a examiner deux dossiers particulierement difficiles, a savoir :

- le demantelement des MCM;
- la taxe sur les matieres grasses.

### 3. STRUCTURES AGRICOLES

#### a) Revision de la politique communautaire

Le Conseil aura un premier debat sur les propositions de la Commission de septembre 1983 (voir P-89). Ce debat sera articule autour des six themes suivants :

- Remplacement des "plans de developpement" par des "plans d'amelioration des exploitations" : la grande majorite des delegations reconnaît la necessite d'assouplir les conditions d'eligibilite aux aides communautaires dans le sens propose par la Commission, y compris la definition de criteres non-quantifies pour l'appréciation de la rentabilite des investissements. (Le plan de developpement retenu par la directive 1972/159 comporte obligatoirement un objectif d'amelioration des revenus de l'exploitation par reference au revenu comparable).
- Lien entre la politique des structures et la politique des marches : toutes les delegations reconnaissent que la politique des structures agricoles doit prendre en consideration les problemes d'ecoulement des excedents dans certains secteurs. La Commission a propose d'interdire - dans certaines limites - toute aide a l'investissement ayant pour effet d'augmenter la production dans les secteurs laitier et de la viande porcine, et dans tout autre secteur excedentaire a definir. Des divergences subsistent :
  - 1o sur la question de savoir si l'interdiction des aides a l'investissement devrait etre modulee pour tenir compte des evolutions structurelles dans les regions defavorisees ou n'ayant pas d'alternatives de production; et
  - 2o sur la possibilite de faire une distinction claire entre les investissements susceptibles d'augmenter les capacites de production par rapport aux investissements de rationalisation; et
  - 3o sur la procedure a prévoir pour l'etablissement de la liste des produits excedentaires (Commission ou Conseil).
- Modulation des instruments de la politique structurelle sur le plan regional, ou en faveur de categories determinees (jeunes agriculteurs, petits exploitants, etc..)
- Aspects forestiers
- Problemes financiers (l'enveloppe financiere globale, les plafonds pour les differentes aides, et le taux de participation du FEOGA)
- Lien avec les programmes integres mediterraneens (p.m.)

Les travaux preparatoires ont porte essentiellement sur les deux premiers elements du dossier.

b) Prorogation des directives socio-structurelles

-----  
Les trois directives 159, 160 et 161 de 1972 ayant expiré à la fin de 1983, la Commission a proposé au Conseil, en attendant la révision de la politique communautaire des structures, de proroger les trois directives en question jusqu'à fin juin, sous réserve des amendements suivants :

- remplacement des plans de développement par des plans d'amélioration dans le cadre de la directive 159;
- non-application de la directive 160 (cessation d'activités) en République Fédérale d'Allemagne;
- interdiction des aides aux investissements dans le secteur laitier (sauf dans les régions montagneuses). Lors de la dernière session du Conseil, certaines délégations ont fait valoir qu'elles ne pourraient accepter aucune prorogation même temporaire des trois directives sans une interdiction générale des aides à l'investissement dans ce secteur (voir BIO(84)7 (suite 3 et fin)).

La Présidence française, qui aurait préféré la prorogation pure et simple, a recherché un compromis sur la base suivante :

- extension des trois directives (avec maintien du plan de développement);
- interdiction des aides à l'investissement dans le secteur laitier, assortie d'une série de dérogations en faveur des exploitations dans les régions défavorisées et en Grèce. Toutefois, cette formule n'a pas permis un rapprochement des positions. La Commission craint qu'un tel compromis ne rende plus difficile la décision définitive concernant les aides dans le secteur laitier.

En ce qui concerne la situation juridique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1984, la Commission, sans prendre une position définitive à ce stade, estime néanmoins que les trois directives sont effectivement expirées, y compris non seulement les dispositions relatives au financement communautaire mais aussi celles relatives à l'encadrement des aides nationales

c) Extension de la liste des zones agricoles défavorisées au Royaume-Uni, en Italie et aux Pays-Bas (p.m.).

4. VIANDE OVINE

-----  
Rapport de la Commission sur le fonctionnement de l'OCM (volet extérieur).

5. VIANDE BOVINE

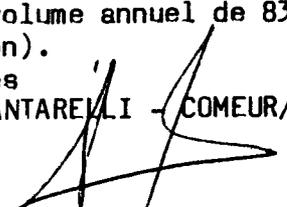
-----  
Bilans d'importations 1984 pour la viande de transformation et les jeunes bovins destinés à l'engraissement (voir MEMO no 8/84 révisée).

6. BEURRE

-----  
Poursuite des importations de beurre néo-zélandais au Royaume-Uni après le 28 février 1984 (le Conseil, en l'absence d'un accord politique sur la poursuite de ces importations après 1983, a prorogé le régime spécial pour deux mois au pro rata du volume annuel de 83.000 tonnes proposées par la Commission).

Amitiés

M. SANTARELLI - COMEUR////





' Bruxelles, le 7 fevrier 1984  
Note BIO(84)54 (suite 1) aux Bureaux Nationaux  
c.c. aux membres du groupe du Porte-Parole

-----  
CONSEIL AGRICOLE (M. Vasey)  
-----

Prix agricoles :  
-----

M. Dalsager a presente les propositions de la Commission en soulignant le lien avec l'adaptation de la PAC et la necessite d'une decision globale avant le 1er avril.

Après le tour de table, il est intervenu a nouveau pour exprimer son etonnement que certains gouvernements paraissent encore ne pas avoir saisi la gravite de la situation, mais continuent de demander une augmentation des prix plus importante pour tel produit ou le maintien de telle prime, en invoquant l'article 39 du Traite. Pour la Commission, la vraie question est de savoir si l'on pourra sauvegarder le fonctionnement de la PAC d'ici la fin de 1984. A cet egard, elle est prise en tenaille (sandwiched) par les Etats membres, qui au niveau du Conseil agricole invoquent l'article 39, alors qu'au niveau du Conseil europeen, ils subordonnent l'augmentation des ressources budgetaires a un accord sur l'adaptation de la PAC. Le budget FEOGA 1984 est limite a 16,5 milliards, il ne sera pas augmente, et il ne pourra etre respecte que si l'ensemble des propositions de la Commission est adopte. Les Etats membres doivent en tenir compte lorsqu'ils critiquent les propositions de la Commission.

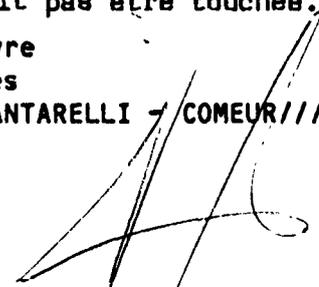
La quasi-totalite des Ministres, et non seulement ceux dont les pays connaissent un taux d'inflation plus eleve que la moyenne, sont preoccupes par l'evolution des revenus agricoles dans leurs pays respectifs. La plupart estiment d'ailleurs qu'il faut tenir compte de l'impact de l'ensemble des mesures envisagees par la Commission : c'est-a-dire non seulement l'ajustement des prix communs mais aussi le demantelement des MCM, les differentes mesures connexes (notamment le regime des quotas et la modification du rapport de prix entre matieres grasses et proteines dans le secteur laitier) et les mesures de gestion (allongement des delais de paiement). Il en resulte un mecontentement general, meme si les motifs specifiques peuvent varier d'un Etat membre a l'autre.

A cet egard, il existe une tendance chez certaines delegations a dire que si les contraintes budgetaires imposent pratiquement un gel des prix, autant appliquer un gel complet pour tous les produits, au lieu de reduire les prix pour les uns et de les augmenter pour les autres. Telle est la position de la Republique Federale d'Allemagne et des Pays-Bas, et moins explicitement du Royaume-Uni et du Danemark.

Cette position reflète en partie la reaction des Etats membres concernes aux propositions de la Commission en vue du demantelement des MCM positifs : "absolument inacceptable pour l'agriculture allemande", selon M. Kiechle ... "vont trop loin... desequilibrees", selon M Braks... "pas une question prioritaire pour l'adaptation de la PAC" pour M. Jopling qui estime que la livre sterling, en tant que monnaie flottante ne devrait pas etre touchee.

A suivre  
Amitiés

M. SANTARELLI - COMEUR////





Bruxelles, le 7 fevrier 1984  
Note BIO(84)54 (suite 2) aux Bureaux Nationaux  
c.c. aux membres du groupe du Porte-Parole

-----  
CONSEIL AGRICOLE (M. Vasey)  
-----

-----  
Adaptation de la PAC : (i) volet laitier.  
-----

Le Conseil a eu un tour de table sur le regime des quotas propose par la Commission.

M. Dalsager fait valoir que la Commission ne peut envisager aucun compromis sur le volume global de 97,2 millions de tonnes, qui correspond non seulement au seuil de garantie deja fixe par le Conseil, mais aussi aux possibilites realistes d'ecoulement sur les marches communautaires et internationaux : meme si les contraintes budgetaires actuelles n'existaient pas, les debouches manqueraient du moins pour le beurre. Si le Conseil, pour des raisons sociales et politiques, devait fixer le quota global a un niveau superieur, il faudrait rechercher un mecanisme pour revenir a 97 mio tonnes ainsi qu'un financement supplementaire.

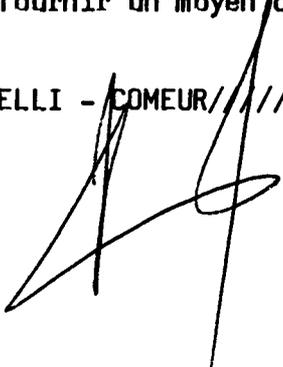
Cette analyse n'est pas serieusement contestee, mais il est clair qu'un accord ne pourra etre realise a ce sujet sans un accord prealable sur l'annee de reference pour la fixation des quotas nationaux. M. Dalsager estime que 1981 (+ x%) constitue une base plus qu'equitable pour ceux qui n'ont pas augmente leur production, mais il a reconnu que 1983 (- y%) constitue une base plus recente susceptible de soulever moins de cas difficiles au niveau individuel. Une majorite des delegations parait etre en faveur de 1983, si l'on exclut les trois pays qui se considerent comme des cas speciaux (IT, IRL, GR).

En ce qui concerne les modalites du systeme, la Commission, tout en reconnaissant la necessite d'une certaine souplesse au niveau national et local, insiste pour que les quotas soient attribues au niveau de l'exploitation et qu'ils soient geres selon des regles communautaires : un systeme de quotas nationaux donnant a chaque Etat membre la liberte de s'arranger comme il l'entend chez lui sous reserve d'une contribution financiere correspondant a la production excedentaire, serait inacceptable. Outre les distorsions de concurrence inevitables, un tel regime n'apporterait aucune garantie d'une reduction effective de la production, qui est l'objectif principal recherche. C'est pour cette raison que la Commission renonce a sa proposition initiale de fixer les quotas au niveau des laiteries, quitte a ces dernieres de les repercuter sur les producteurs.

Le tour de table a porte essentiellement sur les criteres de repartition des quotas tant entre les Etats membres qu'entre les producteurs. A egalement ete evoquee, la question de la transferabilite des quotas et des ventes directes, qui ne doivent pas fournir un moyen de contourner les quotas.

A suivre

Amities

M. SANTARELLI - COMEUR//  




Bruxelles, le 7 fevrier 1984.

Note Bio (84)54 suite 3 aux Bureaux Nationaux  
cc. aux membres du Group du Porte-Parole

-----  
Conseil Agricole (M. VASEY)  
-----

Adaptation de la PAC  
-----

Le Conseil a renonce faute de temps, au tour de table sur les produits autres que le lait et les cereales,

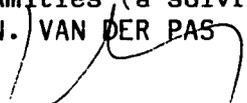
Il a ete convenu de charger le Groupe a haut niveau de trois missions en vue de preparer la prochaine session du Conseil des 27 et 28 fevrier :

- dresser un rapport complet sur la faisabilite ou non des differentes techniques quantitatives envisagees pour le controle de la production laitiere;
- poursuivre son examen des propositions de la Commission relatives aux produits autres que le lait et les cereales, en vue de dresser un inventaire des problemes pouvant etre resolus isolement et ceux dont la solution est liee au paquet global;
- explorer les limites et les raisons des positions divergentes des delegations concernant le demantelement des MCM's, la politique generale des prix et la quantite globale du lait, et puis chiffrer le cout des concessions demandees par les differentes delegations pour pouvoir accepter ces propositions.

Le CSA poursuivra parallelement son examen des propositions de la Commission relatives aux prix pour la prochaine campagne.

Dans vos commentaires a la presse, il convient de souligner que les travaux du Conseil se deroulent sur la base des propositions de la Commission et qu'un consensus commence a se dessiner en faveur des orientations de la Commission relatives au regime de quotas pour le lait.

Amities (a suivre)

N. VAN DER PAS COMEUR 18h.45////  




Bruxelles, le 8 février 1984  
Note BIO(84)54 (suite 4 et fin) aux Bureaux Nationaux  
c.c. aux membres du groupe du Porte-Parole

-----  
CONSEIL AGRICOLE (M. Vasey)  
-----

STRUCTURES AGRICOLES  
-----

(1) Le Conseil a eu un tour de table sur la revision de la politique communautaire.

Le debat a confirme qu'aucune delegation ne recuse les trois orientations fondamentales indiquees dans la communication de la Commission, a savoir :

- remplacement du plan de developpement par un plan d'amelioration, moins contraignant;
- lien avec la politique des marches; et
- aspects regionaux.

Toutefois, des divergences subsistent en ce qui concerne le degre de souplesse a envisager pour l'acces aux aides de modernisation, les restrictions sectorielles ou la differentiation regionale. Le CSA a ete charge d'approfondir ces trois aspects ainsi que le probleme des jeunes agriculteurs, la question forestiere et les aspects agricoles des PIM.

(2) Le Conseil n'a pas pu prendre aucune decision concernant la prorogation des directives 159,160 et 161 de 1972. Sept delegations souhaitent une simple extension, sans aucune des modifications proposees par la Commission. Trois delegations (RFA, DK, LUX) suivent la Commission en refusant toute extension sans l'interdiction generale des aides a l'investissement dans le secteur laitier. La Presidence a invite la Commission a prendre des contacts bilateraux en vue d'explorer les possibilites d'une solution de compromis.

Aucune decision n'a ete prise non plus en ce qui concerne l'extension de la liste des zones agricoles defavorisees (RU, IT, PB), ou l'extension de l'action commune pour le developpement agricole en Grece.

VIANDE BOVINE :  
-----

Le Conseil a fixe les bilans d'importations pour 1984 :

- a 50.000 tonnes pour la viande destinee a la transformation, dont 25.000 tonnes sans prelevement et 25.000 tonnes avec possibilite de suspension totale ou partielle du prelevement;
- a 190.000 tetes pour les jeunes bovins destines a l'engraissement (dont 164.000 pour l'Italie, 25.000 pour la Grece et 1.000 pour les autres Etats membres a fixer par la Commission). La decision a ete acquise a la majorite qualifiee (toutes les delegations sauf France et Irlande).

Toutes les delegations ont reconnu que les chiffres proposes par la Commission, trop eleves pour les uns, insuffisants pour les autres, constituaient la seule base d'accord possible si l'on voulait une decision rapide.

Il est clair que cette decision aussi bien au niveau du Conseil que de la Commission, tient tres largement compte des preoccupations de politique commerciale. M. Dalsager a rappele que la Communaute ne pourrait pas mettre fin aux importations traditionnelles sans en subir les consequences sur le plan de ses exportations. D'autre part, il a indique qu'il n'etait pas possible d'attribuer les depenses eventuelles resultant des concessions commerciales a un autre secteur du budget que le FEOGA.

VIANDE OVINE

-----  
La Commission a indique qu'elle espere etre en mesure de tirer des conclusions des conversations exploratoires en cours avec les pays fournisseurs lors de la prochaine session du Conseil.

La delegation francaise a rappele le lien qui existe pour elle, entre une solution satisfaisante pour le probleme des importations de viande ovine en provenance de la Nouvelle Zelande et notamment celui des zones sensibles, d'une part, et la poursuite des importations de beurre neo-zelandais, d'autre part.

BEURRE NEO-ZELANDAIS

-----  
Renvoye a la prochaine session, qui aura lieu les 27 et 28 fevrier.

Amities

M. SANTARELLI + COMEUR////

